



RENAULT

Usine du Mans



Le MANS, le 7 Mars 2018

Droit de réponse

Au courrier du DRH usine adressé à la CGT Renault Le Mans

Le 31 janvier dernier au département Mécano-Soudure (79/81), notre organisation syndicale publiait un tract intitulé « *ça devient lamentable !* » dénonçant les nombreux dysfonctionnements rencontrés par les salariés au niveau des douches, des sanitaires et des réfectoires au bâtiment FF.

Après être intervenus de multiples fois dans les instances représentatives du personnel ces dernières années, nous avons fait le choix d'illustrer la réalité de la situation par quelques photos afin que la direction ne se comporte plus comme si tout était normal.

Seulement voilà, à l'occasion de la réunion du Comité d'Etablissement du 31 janvier, le représentant de la CFE/CGC a crié au scandale !

Répondant aux désirs de celui-ci, le directeur des ressources humaines a pris l'initiative d'apostropher notre syndicat par courrier.

Il nous paraît important que les salariés prennent connaissance du contenu de ce courrier. Ainsi chacun(e) pourra se faire un avis quant au bien-fondé des arguments utilisés dans ce courrier mais aussi de l'esprit de loyauté de la direction.

Extrait du courrier :

Monsieur,

Le 31 janvier dernier, votre organisation syndicale a distribué au sein de l'établissement un tract intitulé « *ça devient lamentable.* »

Cette communication n'est pas acceptable à plusieurs titres :

- Elle s'appuie sur des photographies prises au sein de l'établissement sans aucune autorisation, alors que, vous le savez, les dispositions de notre règlement intérieur prévoient que « l'introduction d'appareils photographiques de **tout type, d'enregistrement de tout type, est interdite, sauf autorisation de la direction** ».
- Elle laisse supposer que les aspects (dysfonctionnements éclairage, propreté) ne sont pas pris en compte sur notre site. Ce qui est mensonger. Une vérification point par point nous a permis de vérifier que la grande majorité des sujets mentionnés étaient déjà d'ores et déjà traités. Quant aux quelques-uns restants, ils sont bien pris en compte et en cours de traitement (pièces en commande).
- Elle omet de rappeler l'existence du service « petits travaux » dédié spécifiquement à ce type d'interventions et souvent mobilisé, faut-il le rappeler, suite à des dégradations ou des incivilités.

- Elle laisse de côté l'important plan de rénovation des locaux sociaux/sanitaires, en cours sur notre site depuis 2016, et au sujet duquel **les membres CE et CHSCT ont été tenus régulièrement informés**. Pour mémoire : en 2016, 150 000€ et en 2017, 536 000€ ont été consacrés à ces opérations. En 2018, il est prévu un investissement de 590 000€ pour poursuivre cette démarche.
- Enfin, **elle donne une image tronquée car partielle** de notre entreprise, non seulement vis-à-vis de nos salariés mais aussi auprès des entreprises extérieures, nombreuses à intervenir au sein de notre établissement.

En ce sens, votre communication n'est ni loyale, ni constructive.

En tant qu'organisation syndicale responsable, nous comptons sur vous pour faire appliquer les dispositions de notre règlement intérieur sur la prise de photographies et encourager l'ensemble des salariés à signaler les dysfonctionnements selon le processus existant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

M.CANU Franck
 Chef du département Ressources Humaines

☞ **Premièrement, et ce n'est pas la 1^{ère} fois que nous le disons, la rédaction de l'article 3.8 du règlement intérieur de l'usine ne tient pas compte des évolutions technologiques et sociétales.**

En effet, qui aujourd'hui ne possède pas un téléphone portable faisant fonction d'« appareil photo » ? D'un côté la direction encadre par l'article 2.2.13 du même règlement intérieur, l'utilisation du téléphone portable au travail (donc autorise implicitement son utilisation), et de l'autre, elle en interdit l'introduction si celui-ci fait « appareil photo » ! cherchez la cohérence ?!

Pour sûr, il faut que la direction se rende à l'évidence, « tout le monde » prend des photos dans l'établissement, alors pourquoi l'outil photographique n'aiderait pas à mettre en lumière des situations anormales de conditions de travail ? Vraiment il y a matière à évoluer sur ce sujet et la CGT est disponible pour en discuter.

☞ Du point de vue « caractère mensonger » la direction s'illustre parfaitement ! Car ce qui est pour le moins étonnant (et ça les salariés l'ont vu de leurs propres yeux), c'est que très peu de temps après la diffusion du tract, des toilettes ont été nettoyées, des éclairages changés ou remis à neuf. Croira bien qui voudra, que tous ces changements étaient programmés !!!

☞ En matière de mensonge, que dire enfin de cette affirmation que « *les membres CE et CHSCT ont été tenus régulièrement informés du plan de rénovation* » alors que dans le même temps au CE du 31 janvier 2018 la direction répondait à une question des élus CGT au sujet de la date de réfection des douches et sanitaires du FF : « **Nous sommes en train de constituer un CPI pour investissement. Sitôt qu'il est signé, nous vous communiquerons la date à laquelle les sanitaires seront refaits** ».

Côté CHSCT, ce n'est qu'à l'occasion du CHSCT extraordinaire du 15/02/18, demandé par les membres CGT, que le plan de rénovation nous a été présenté et que la date de réfection a pu être connue !

☞ Quant à l'image donnée... arrêtons les faux-semblants ! Alors que de nouveaux embauchés démissionnent en raison de leurs conditions d'emploi et de travail, alors que des intérimaires soupirent quand ils terminent leur mission et que certains disent clairement ne plus vouloir revenir chez Renault... A qui fera-t-on croire que la CGT donne une mauvaise image de notre établissement en diffusant un tract qui interpelle et invite à améliorer l'existant ?

RAPPEL : Si vous voulez que la prime d'intéressement soit versée directement sur votre compte, n'oubliez pas de remplir le dossier BNP que vous recevrez par la poste du 27/02 au 14/03 .